

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

State Street Emerging Markets Local Currency Government Bond Index Fund (le « Fonds »), un compartiment de

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

Catégorie d'actions : I Shares (ISIN LU2008206901)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif du Fonds consiste à répliquer la performance des obligations souveraines des marchés émergents libellées en devise locale et pouvant faire l'objet d'investissements.

Politique d'investissement Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

La politique d'investissement du Fonds consiste à répliquer la performance de l'Indice J.P. Morgan Government Bond Index – Emerging Markets Global Diversified (ou tout autre indice déterminé de temps à autre par les Administrateurs pour répliquer dans une large mesure le même marché que l'Indice) d'aussi près que possible tout en cherchant à minimiser autant que possible l'écart de suivi entre la performance du Fonds et celle de l'Indice.

L'Indice mesure la performance des obligations des marchés émergents libellées en devise locale et pouvant faire l'objet d'investissements. L'Indice limite l'exposition d'un pays à 10 % et la valeur de marché excédentaire est redistribuée au prorata entre tous les composants de l'Indice. Pour être inclus dans l'Indice, les titres doivent remplir les critères d'inclusion des pays, être des instruments à taux fixe, posséder une maturité résiduelle supérieure à 13 mois et remplir d'autres critères définis dans la méthodologie utilisée pour construire l'indice.

Le Gestionnaire d'investissement investira, pour le compte du Fonds, en utilisant la Stratégie d'échantillonnage stratifié, telle que définie plus en détail à la section « Techniques d'investissement » du Prospectus, principalement dans les titres composant l'Indice, à tout moment conformément aux restrictions d'investissement exposées dans le Prospectus. Dans des circonstances exceptionnelles, le Gestionnaire d'investissement peut également investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, dont il

estime que les caractéristiques de risque et de distribution sont très similaires à celles des titres de l'Indice.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le présent Fonds investira uniquement dans :

- Des obligations d'État et liées à des gouvernements d'émetteurs des marchés émergents. Le Fonds peut investir dans des obligations chinoises acquises sur le CIBM par le biais du Programme d'accès direct CIBM ;
- d'autres fonds ;
- des actifs liquides ; et
- des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et d'investissement. Ils se limiteront à des contrats de change à terme, des contrats à terme standardisés (futures), des options et des swaps.

Le Fonds peut prêter à concurrence de 70 % des titres qu'il détient.

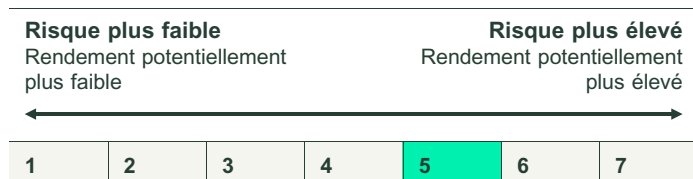
Les actions du Fonds sont émises en dollar US.

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions lors de tout jour ouvrable au Luxembourg et au Royaume-Uni (autre que les jours où les marchés financiers concernés sont fermés et/ou le jour précédant un tel jour à condition qu'une liste de ces jours de fermeture de marché soit publiée pour le Compartiment sur www.ssga.com) ; et tout autre jour à l'entière discrétion des Administrateurs (agissant dans les limites du raisonnable) pour autant que les Actionnaires en soient notifiés à l'avance.

Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Profil de risque et de rendement



Avertissement concernant les risques La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ? Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 5 car son rendement a connu historiquement des variations moyennes à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque lié à la couverture de change : Les couvertures font parfois l'objet d'équivalences imparfaites entre l'opération de couverture et le risque que l'on tente de couvrir. Rien ne garantit que les opérations de couverture du Fonds seront efficaces. Comme le but de la couverture de change consiste à

réduire ou éliminer les pertes entraînées par des variations de taux de change, elle peut également réduire ou éliminer les plus-values lorsque la devise dans laquelle le Fonds est libellé s'apprécie.

Risque indiciel : Il est possible que le rendement du Fonds ne corresponde pas au rendement de l'Indice. La capacité du Fonds à répliquer l'Indice sera influencée par les dépenses du Fonds, le montant de liquidités et équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et la fréquence et le moment auquel les achats et les ventes de participations dans le Fonds sont réalisés. Le Gestionnaire d'investissement peut tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble des titres qui composent l'Indice, ou dans certains titres n'étant pas compris dans l'Indice, ce qui est susceptible d'accroître le risque d'écart entre le rendement du Fonds et celui de l'Indice.

Risque de liquidité : Le manque d'un marché disponible ou des restrictions à la revente peuvent limiter la capacité du Fonds à vendre un titre à un moment ou à un prix avantageux, ou tout simplement à le vendre. Les titres illiquides sont susceptibles d'être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et ils peuvent être soumis à des fluctuations considérables de leur valeur de marché. L'illiquidité des positions du Fonds peut limiter sa capacité à obtenir des liquidités pour honorer les demandes de rachat en temps voulu.

Risque de Catégorie d'actions : Il n'y a pas de séparation des passifs entre les Catégories du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de garantir que les plus/moins-values sur stratégie de couverture de change et les frais des instruments dérivés y étant associés soient imputés exclusivement à la Catégorie à laquelle ils s'adressent, mais les transactions pourraient entraîner des dettes pour d'autres Catégories.

Risque lié aux investissements en République populaire de Chine (RPC) : Outre les risques liés à l'investissement dans des marchés émergents, les risques d'investissement en RPC comprennent, entre autres, des suspensions de négociation, des restrictions de transfert/d'exposition de change, des limites sur les détentions en investissements en RPC et le recours à des courtiers, des concepts non éprouvés concernant le traitement

de la propriété bénéficiaire, un recours à des Programmes d'accès susceptibles d'être arrêtés ou largement modifiés, des risques de conservation, dont la séparation insuffisante des actifs avec ceux du souscripteur du Programme d'accès direct CIBM et Sous-dépositaire ainsi que des incertitudes fiscales.

Risque lié au prêt de titres : Si le Fonds réalise des prêts de titres, il existe un risque que l'emprunteur n'honore pas ses obligations de restituer des

Informations clés pour l'investisseur

titres équivalents aux titres prêtés. Cela expose le Fonds au risque de contrepartie. Dans ce cas, le Fonds pourrait également connaître des retards lors de la récupération des titres et peut subir des pertes en capital. Le Fonds pourrait également perdre de l'argent si la valeur des garanties détenues en échange des titres prêtés diminue.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,21 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

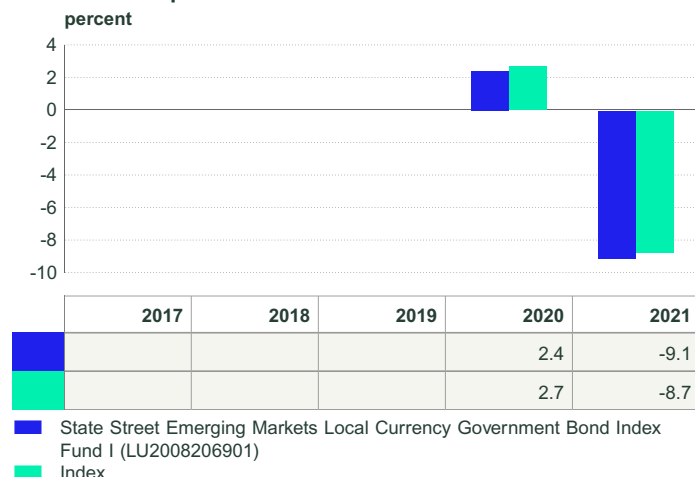
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du Prospectus ainsi qu'au Supplément du Fonds.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en septembre 2019.

Les Actions de catégorie I ont été lancées en septembre 2019.

Les performances passées sont calculées en dollars US et sont exprimées comme une variation en pourcentage de la Valeur Liquidative du Fonds à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Autres Informations Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Prospectus, de ses Suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de State Street Global Advisors Europe Limited sont disponibles sur www.ssga.com. Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

Publication de la Valeur liquidative La Valeur Liquidative par action est disponible sur www.ssga.com et au siège social de la société.

Fiscalité Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Conversion entre compartiments Les actionnaires peuvent convertir leurs actions en une autre catégorie d'actions du même Compartiment. La Section « Échange » du Prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre catégories d'actions. Les critères d'admissibilité de la Catégorie d'actions sont énumérés dans la Section « Catégories d'actions » du Prospectus.

Toute demande de conversion d'actions d'un Compartiment à un autre sera considérée comme un rachat d'un Compartiment suivi par une souscription d'un autre Compartiment.

Séparation des Actifs et des Passifs State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.